

Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Vous disposez
de tous les
éléments ?



➔ La saisie d'un contrat de professionnalisation

Assurez-vous d'être en possession de tous les éléments nécessaires avant de commencer.

Des documents :

- La convention de formation signée par vous et l'organisme de formation,
- Le programme de formation,
- Le calendrier,
- Le CV du stagiaire signé,
- Les justificatifs suivant si concerné :
 - Minima sociaux
 - Nouveau contrat après redoublement

Des informations :

- Date de naissance, adresse et parcours de l'alternant,
- Date de naissance, salaire horaire et emploi occupé du tuteur,

➔ Points de vigilance

- Sans le numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation, vous ne pourrez pas conclure de contrat de professionnalisation ni le transmettre à l'OPCA DEFi.
- Pas de saisie en ligne possible pour un avenant à un contrat de professionnalisation
- Les entreprises n'appliquant pas une des conventions collectives de l'OPCA DEFi (hors branches), doivent adresser le contrat et ses annexes par courrier.

☞ N'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel

➔ A chaque type de contrat, une sanction

Type 1	Les diplômes de l'éducation nationale et les titres professionnels du ministère de l'Emploi ainsi que les certifications enregistrées au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles, consultable sur www.cncp.gouv.fr) autre qu'un CQP.
Type 2	Les certificats de qualification professionnelle (CQP) : <ul style="list-style-type: none"> - Le début de la formation peut démarrer jusqu'à 2 mois max après le début du contrat. - La fin du contrat doit se terminer jusqu'à 2 mois max après la fin de la formation.
Type 3	Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale : <ul style="list-style-type: none"> - La fin du contrat doit se terminer jusqu'à 1 mois max après la fin de la formation

➔ Vous pouvez commencer votre saisie

Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Un point d'entrée unique dans la rubrique « Mes dossiers »

- ➔ **Tout d'abord** assurez-vous de disposer **des droits utilisateurs sur les établissements** qui seront concernés par la saisie d'un contrat de professionnalisation. Cette opération doit être paramétrée par le gestionnaire du compte (cf. fiche pratique gestion utilisateur) disponible sur notre site internet, rubrique E-services/ Mon compte DEFI).
- ➔ Dans la rubrique « Mes dossiers », cliquer sur « Nouveau contrat de professionnalisation »

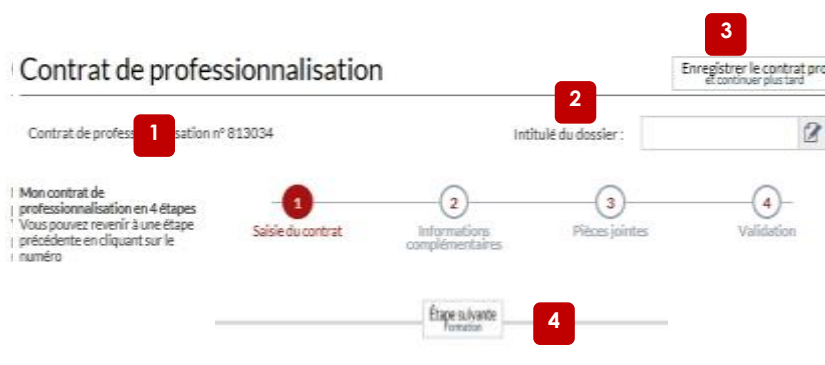


Principes de navigation identiques à la création d'un autre dossier, en 4 étapes

Le fil d'Ariane vous permet de savoir à quelle étape vous en êtes.

Dès la création de la demande et à chaque étape, les informations saisies sont enregistrées.

- 1 A toute création de dossier est associée automatiquement une référence de la demande. Elle vous sera utile dans tous vos échanges avec l'OPCA DEFI.
- 2 Vous pouvez donner un nom ou une référence à votre dossier pour votre suivi interne.
- 3 A tout moment de la création du dossier, vous pouvez interrompre la saisie et reprendre plus tard en cliquant sur le bouton
- 4 Pour passer d'une étape à l'autre, cliquer sur le bouton « Etape suivante » présent au bas de chaque écran.



Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Etape 1 : Saisie de la demande

Partie « L'employeur »

- 1 Vous devez sélectionner l'établissement d'embauche du salarié bénéficiaire du contrat de professionnalisation en utilisant la liste déroulante. Par défaut c'est l'établissement favori rattaché à votre profil qui s'affiche.
- 2 Complétez obligatoirement les zones renseignées par un astérisque *

L'employeur

Etablissement* 1

Adresse PARIS

SIRET Code NAF

Convention collective appliquée: Code IDCC

Effectif salarié de l'entreprise*

Téléphone Télécopie

Courriel*

Caisse de retraite complémentaire*

Organisme de prévoyance le cas échéant:

Partie « Le salarié »

- 1 Compléter obligatoirement toutes les zones renseignées d'un astérisque *
- 1 Le numéro d'inscription à Pôle emploi est **obligatoire** si le stagiaire est inscrit au Pôle emploi.

LE SALARIÉ

Nom*

Prénom*

Date de naissance* Sexe* F M

Adresse*

Complément d'adresse

Code postal* Ville*

Téléphone*

Email*

Déclarer bénéficiaire de la reconnaissance Oui Non

« Travailleur handicapé »* Oui Non

Inscrit à Pôle Emploi* Oui Non

Situation avant ce contrat*

Type de diplôme possédé*

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu*

Conseil !

L'inscription à Pôle emploi est-elle obligatoire pour les personnes âgées de plus de 26 ans ?

Oui, uniquement pour les personnes dont la situation avant le début du contrat est « demandeur d'emploi » ou « inactif ». Dans tous les autres cas, l'inscription à Pôle emploi n'est pas obligatoire.

Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Etape 1 : Saisie de la demande

Partie « Le tuteur »

- 1 Saisissez le nom et le prénom du tuteur pour rechercher un collaborateur et le rajouter en cliquant dessus dans la liste déroulante.
- 2 Si vous ne trouvez pas le collaborateur vous pouvez le créer en cliquant sur « Ajouter » dans la liste déroulante.

Le tuteur

Tuteur * 1

Saisir le nom/prénom/initials du salarié et cliquez pour l'ajouter à la liste

Prénom / Nom 2

Date de naissance

Emploi occupé *

La désignation d'un tuteur est obligatoire

Partie « Le contrat »

Complétez toutes les zones renseignées par un astérisque *

- 3 Il est impossible de sélectionner une date de fin de contrat en dehors des bornes légales (6 mois minimum et 24 mois maximum).
- 4 Les infos bulles précisent le type d'information à saisir pour fiabiliser la demande.

Le contrat

Nature du contrat * CDI CDD

Type de contrat * Sélectionner

Emploi occupé *

Début du contrat *

Niveau * Sélectionner

Durée de la période d'essai * Jours

Durée hebdomadaire de travail * Heures Minutes

Salaire brut à l'embauche * €/mois

Fin du contrat * 3

4

Remarques !

CDD : la durée de période d'essai ne peut excéder 1 mois

Durée hebdomadaire : elle doit être identique à celle en vigueur dans l'entreprise.

Salaire à l'embauche : Mon compte DEFi réalise un contrôle par rapport au minimum légal en vigueur

Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Etape 1 : Saisie de la demande

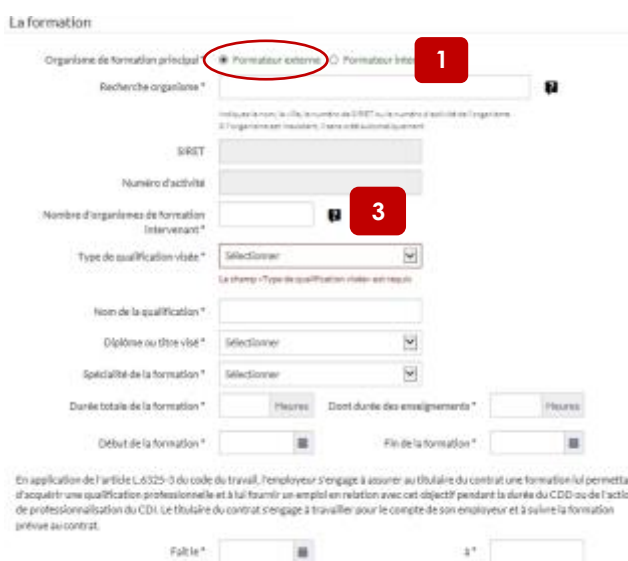
Partie « La formation »

- 1** L'organisme de formation est un **formateur externe** :
- Le sélectionnez dans la liste,
 - ou saisissez le numéro de SIRET de l'organisme principal,
 - ou le numéro d'activité ou la raison sociale.

S'il n'existe pas, cliquer sur « Ajouter un organisme » en bas de la liste déroulante pour le créer.

- 2** L'organisme de formation est un **formateur interne** :
- Cocher la case formateur interne
 - Sélectionnez l'organisme
 - Attester que vous avez les moyens de former le salarié

- 3** Plusieurs organismes interviennent :
- Sélectionner l'organisme principal,
 - Indiquer le nombre d'organismes.



La formation

Organisme de formation principal * Formateur externe Formateur interne **1**

Recherche organisme *

Indiquez le nom, la ville, le numéro de SIRET ou le numéro d'activité de l'organisme. Si l'organisme est inconnu, il sera créé automatiquement.

SIRET

Nombre d'organismes de formation intervenant * **3**

Type de qualification visée * Sélectionner

La durée = Type de qualification visée x heures

Nom de la qualification *

Diplôme ou titre visé * Sélectionner

Spécialité de la formation * Sélectionner

Durée totale de la formation * Heures Dont durée des enseignements * Heures

Début de la formation * Fin de la formation *

En application de l'article L.6325-3 du code du travail, l'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat.

Fait le * à *

Remarques !

Renseigner tous les champs obligatoires

Conseil !

Plusieurs organismes de formation :

A "l'étape 3 - pièces jointes", vous pourrez joindre tous les programmes et conventions signées en même temps.

Mettre un commentaire en "étape 4 - validation"



La formation

Organisme de formation principal * Formateur externe Formateur interne **2**

Attestation de l'employeur * L'employeur atteste que le service de formation interne à la réalisation de la formation de salarié

Recherche organisme * OPCA DEFI - 00035 - 75008 - PARIS

Indiquez le nom, la ville, le numéro de SIRET ou le numéro d'activité de l'organisme. Si l'organisme est inconnu, il sera créé automatiquement.

SIRET 4026206500035

Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Etape 2 : Informations complémentaires sur le tuteur

- 1 Cliquer sur "oui" pour bénéficier de **la fonction tutorale**.
- 2 **L'organisme principal est externe** et une partie de la formation est dispensée en interne : compléter cette partie et indiquer le nombre d'heures de formation interne

L'organisme principal est interne et une partie de la formation est externe : seule la partie interne sera prise en compte. Toutefois, vous pouvez joindre, dans l'étape suivante, toutes les conventions de formation qui concernent ce contrat pour la prise en compte par l'OPCA des modules réalisés par un organisme extérieur.

Tutorat

Attestation Tuteur

Je certifie que Nicolas LEFEVRE, tuteur de Nicolas LEFEVRE Test prod contrat, remplit bien toutes les obligations légales liées à l'exercice de sa mission.

Articles D6325-r6 à D6325-10 du code du travail

L'OPCA DEFI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour contrôler la réalisation de la formation

fonction Tutorale

Souhaitez-vous que l'OPCA DEFI prenne en charge les missions liées à l'exercice de la fonction tutorale ? Oui Non **1**

Formation interne

Les 500 heures de formations indiquées sur le Contrat de professionnalisation comprennent-elles de la formation interne ?* Oui Non **2**

Merci d'indiquer la durée correspondant à cette formation interne Heures

En joignant cette case je certifie que l'entreprise dispose des moyens pédagogiques et matériels nécessaires à l'organisation de formations internes et je m'engage, en cas de contrôle par l'OPCA DEFI à mettre à sa disposition les éléments l'attestant (livret de formation, CV du formateur...). J'atteste également qu'en cas de formation en situation de production, les institutions Représentatives du Personnel ont été informées.

Fonction tutorale

Financement :

- **Tuteur <45 ans** : 230 € ht/mois sur 6 mois max, soit : 1380,00 € ht
- **Tuteur >45 ans** : 345 € ht/mois sur 6 mois max soit 2 070,00 € (ou si jeune non détenteur du bac et sans diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (CAP/BEP), ou titulaire de minima sociaux ou Personne ayant bénéficié d'un CUI)


Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Etape 3 : Pièces à joindre

- 1 Il convient d'insérer **une copie signée par les deux parties** du contrat après transmission du dossier
- 2 Cliquer sur le pictogramme permet de visualiser les fichiers que vous avez déposés et les imprimer si besoin.
- 4 Si vous avez complété le CERFA des données spécifiques (ex : les minima sociaux), vous devez joindre le justificatif du bénéficiaire pour obtenir le financement correspondant.

3 - PIÈCES JOINTES


CERFA (signé) **1**

Votre fichier Parcourir... 

Limite 3Mo
Formats acceptés : jpg, jpeg, png, gif, pdf

Convention signée


Votre fichier * Parcourir... **2**

 Visualiser

Limite 3Mo
Formats acceptés : jpg, jpeg, png, gif, pdf

Programme de formation


Votre fichier * Parcourir...

 Visualiser

Limite 3Mo
Formats acceptés : jpg, jpeg, png, gif, pdf

CV du salarié


Votre fichier * Parcourir...

 Visualiser

Limite 3Mo
Formats acceptés : jpg, jpeg, png, gif, pdf

Calendrier d'alternance


Votre fichier * Parcourir...

 Visualiser

Limite 3Mo
Formats acceptés : jpg, jpeg, png, gif, pdf

Justificatif Bénéficiaire Minima Social ou CUI **3**

Votre fichier * Parcourir...

 Visualiser

Limite 3Mo
Formats acceptés : jpg, jpeg, png, gif, pdf

Étape suivante
Informations complémentaires

Attention !

Veiller que la copie du CERFA déposée sur le site est bien signée par les deux parties

Comment créer un dossier en contrat de professionnalisation

Etape 4 : Validation

- 1 Renseigner tous les champs obligatoires.
- 2 Ajouter un commentaire si vous souhaitez apporter des précisions sur la demande
- 3 **Pensez à cocher la case d'attestation** avant de valider votre demande.
- 4 Télécharger le récapitulatif, l'imprimer et le faire signer par les deux parties. Puis l'insérer dans "l'étape 3 – pièces jointes".
- 5 Cliquer sur Valider pour transmettre le dossier à l'OPCA DEFI pour instruction.

Vous pouvez aussi enregistrer votre saisie et la retrouver dans **suivi des dossiers** (cf. fiche pratique suivi de vos demandes)

4 - VALIDATION

Suivi de la demande

Nom et Prénom * LEFEVRE Nicolas

Email * n.lefevre@opcadefi.fr


Téléphone * 0145878964

Validation

Commentaire(s) saisissez les informations complémentaires à destination de l'équipe chargée de l'instruction

Je soussigné, atteste que les informations mentionnées sont exactes.

Récapitulatif de la demande



Transmettre les données

Les champs * sont obligatoires

Conseil !

Vous êtes en charge du suivi du dossier ? vérifiez les coordonnées afin faciliter les échanges avec l'équipe qui instruit votre demande.

Remarque !

Le récapitulatif contient le CERFA ainsi que les données relatives à votre demande.

Rappel !

Le CERFA signé par les 2 parties doit être transmis à l'OPCA DEFI, au plus tard dans les 5 jours qui suivent le démarrage du contrat.

- ➔ Vous avez des questions sur la connexion, la navigation et les fonctionnalités ?
- ➔ Vous rencontrez des difficultés techniques (Mot de passe invalide, accès refusé) ?



ASSISTANCE

vous pouvez envoyer un mail, il sera traité dans les meilleurs délais
E-mail : moncomptedefi@opcadefi.fr

Pour le suivi de vos dossiers :

Appelez votre service de proximité : tous les contacts sur notre site internet www.opcadefi.fr